

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 212-2019
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2019.RRGR.260

Déposée le : 02.09.2019

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : UDC (Schilt, Utzigen) (porte-parole)

UDC (Abplanalp, Brienzwiler)
UDC (Wandfluh, Kandergrund)

Cosignataires : 5

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 09.09.2019

N° d'ACE : 41/2020 du 22 janvier 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : –
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**



Dans le canton de Berne, le potentiel du bois d'énergie est trop sous-estimé

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'exploiter immédiatement et pleinement le potentiel énergétique du bois et, partant, la source d'énergie que représente le bois. Aucune exigence ou condition, en particulier, ne doit entraver la poursuite de son développement. Le potentiel du bois d'énergie, les réseaux de chaleur au bois et la production d'électricité à partir du bois doit être mis en avant, et des objectifs concrets définis ;
2. de faire passer d'ici 2030 la consommation annuelle de bois d'énergie – actuellement de 1 million de mètres cubes – à au moins 1,5 million de mètres cubes.

Développement :

Le bois d'énergie est la plus importante source d'énergie locale après l'hydraulique. En exploitant mieux l'immense potentiel énergétique du bois, nous pourrions contribuer considérablement à rendre le canton de Berne le moins tributaire possible des importations d'électricité et à réduire sensiblement les émissions de CO₂.

La production de l'énergie en ruban est un autre avantage, ce qui n'est pas négligeable dans le contexte de la mise à l'arrêt de la centrale nucléaire. Nous pourrions sans problème doubler l'utilisation du bois d'énergie sans pour autant surexploiter les forêts. La loi cantonale sur les forêts est là pour veiller à une gestion durable et proche de la nature.

Il est prouvé que la forêt bernoise est insuffisamment utilisée aujourd'hui. Le bois infesté, par exemple, n'est pas utilisé. Avec le bois d'énergie, nous avons la solution sous notre nez : notre bois bernois, que nous valorisons et exploitons trop peu. Le bois utilisé localement ne produit presque pas d'« énergie grise ». Le bois est, au même titre que l'eau, l'« or de notre canton » mais aussi celui de la Suisse. Dans le domaine du bois d'énergie, en particulier, nous sommes dans un état léthargique – il n'y a pas d'autre mot. D'après des spécialistes, nous pourrions abattre deux fois plus de bois sans surexploiter les forêts, le volume du bois continuerait même de croître, et les forêts seraient en meilleure santé. A l'heure actuelle, les forêts bernoises comptent des quantités astronomiques de mètres cubes de bois d'énergie inutilisés, en proie à la décomposition. Et voilà comment, sans que le bois n'ait produit aucune précieuse chaleur ou électricité, il relâche du CO₂, extrêmement nocif, dans l'environnement ! D'après des études spécialisées, brûler du bois sec n'émet pas de CO₂. Le Conseil-exécutif doit veiller, et ce de toute urgence, à accorder la priorité absolue à notre bois précieux. Nos forêts doivent de nouveau pouvoir être utilisées par leurs propriétaires de sorte qu'ils rentrent dans leurs frais et contribuent au respect de l'environnement. Le potentiel est considérable. Le canton de Berne doit jouer ici un rôle précurseur, et soutenir en particulier aussi les communes dans l'élaboration de plans directeurs en matière d'énergie qui privilégient le bois d'énergie, dans l'esprit de la présente motion.

Mettons en place des éléments de pilotage efficaces et adaptés pour accorder au bois toute la valeur qu'il mérite. Pour toutes les raisons exposées précédemment, la matière première précieuse et renouvelable qu'est le bois doit être reconnue et favorisée comme l'une des plus importantes sources d'énergie, au même titre que l'eau et le soleil, dans les efforts pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2030.

Nous demandons au Conseil-exécutif, dans le cadre des moyens à sa disposition, de déployer et de favoriser de façon claire et décidée l'énergie du bois. « Priorité au bois ! »

Motivation de l'urgence : Le retard pris dans les ventes de bois d'énergie doit être rattrapé le plus vite possible au moyen de mesures efficaces et appropriées. Compte tenu de la sous-utilisation et de l'infestation dont nos forêts sont la cible, leur fonction protectrice en montagne n'est plus assurée.

Réponse du Conseil-exécutif

Le bois d'énergie fournit une contribution importante à l'approvisionnement en énergies renouvelables, que ce soit aujourd'hui ou à l'avenir. Depuis 2006, la stratégie énergétique cantonale

2035 œuvre pour une utilisation accrue de cette ressource. Pour autant, elle n'a pour objet ni l'indépendance électrique (autarcie), ni la production d'énergie en ruban. Le rendement de la combustion de bois est bien supérieur si elle produit de l'électricité en plus de la chaleur.

Le CE prend position comme suit sur les différents points de la motion :

- 1) L'exploitation du bois d'énergie augmente continuellement sous l'effet de la planification énergétique ainsi que de l'encouragement de l'utilisation d'installations de combustion alimentées au bois et de couplage chaleur-force. Le Conseil-exécutif est disposé à étudier des mesures supplémentaires et renforcées afin d'exploiter encore davantage le potentiel en présence.
- 2) D'après la statistique forestière suisse, l'exploitation du bois d'énergie dans le canton de Berne a atteint en 2018 les 300 000 mètres cubes pour une récolte de bois totale d'environ un million de mètres cubes. Une meilleure exploitation du potentiel d'utilisation du bois permettra d'augmenter l'utilisation du bois d'énergie. En définitive, ce sont les conditions sur le marché qui déterminent si le bois est exploité ou non, et s'il est affecté à une utilisation énergétique ou utilisé en tant que matière à plus forte valeur. Le Conseil-exécutif est disposé, comme au point 1, à étudier les possibilités d'améliorer les conditions permettant à l'économie forestière d'être compétitive, afin que celle-ci puisse répondre à une demande accrue en bois d'énergie.

Le Conseil-exécutif propose l'adoption de la motion sous forme de postulat.

Destinataire

- Grand Conseil